

DEL2025\_04\_083

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 30  
Votants : 35



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA VILLE DE MONTFERMEIL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GEOTHERMIE DE CHELLES (SMGC)**

#### ***Sur proposition de Xavier LEMOINE.***

Le 24 mars 2025 Monsieur Alain SCHUMACHER a fait part de son intention de démissionner ; démission que Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis a acceptée à compter du 20 avril 2025 par courrier du 2 avril 2025.

Le 25 mars 2025 Monsieur Christophe DA CRUZ a présenté sa démission du conseil municipal.

Le Syndicat Mixte est administré par un comité syndical composé de délégués titulaires, et d'un nombre identique de délégués suppléants.

DEL2025\_04\_083

Les délégués titulaires, qui ont voix délibérative, pourront se faire accompagner par les suppléants, à titre consultatif, ou se faire représenter par eux en cas d'absence ou d'empêchement.

La durée du mandat des délégués est identique à la durée du mandat des assemblées délibérantes des membres du Syndicat mixte les ayant désignés.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles (SMGC), approuvés au comité syndical du 23 novembre 2020,

Vu la délibération n°2020\_12\_195 du 16 décembre 2020, relative à l'approbation des statuts de l'adhésion de la ville de Montfermeil du SMGC,

Vu la délibération n°2020\_12\_196 du 16 décembre 2020 relative à la désignation délégués de Montfermeil au syndicat mixte de géothermie,

Vu la délibération n°2024\_04\_066 du 24 avril 2024 relative à la désignation délégués de Montfermeil au syndicat mixte de géothermie,

Vu les démissions d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune de Montfermeil,

Considérant que chaque commune membre est représentée au SMGC proportionnellement à son nombre d'habitants soit, pour Montfermeil, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à remplacer le délégué titulaire en cas d'empêchement,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué suppléant,

M le Maire propose la candidature de Monsieur Jean ARSLAN comme délégué titulaire pour remplacer M Schumacher et la candidature de Monsieur Ludovic PEDRO comme délégué suppléant pour remplacer M Da Cruz,

Considérant que le Maire propose le vote à main levée,

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'accepter le vote à main levée,
- De procéder à la désignation, parmi les membres du Conseil Municipal, de Monsieur Jean ARSLAN en tant que délégué titulaire et de Monsieur Ludovic PEDRO en tant que délégué suppléant au Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles.
- De dire que les délégués titulaires sont : M Barth et M Arslan et que les délégués suppléants sont M Da Silva et M Pedro

**Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :  
30 POUR**

DEL2025\_04\_083

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOUEANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Mohammed YACHOU*

### **5 ABSTENTIONS**

*M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le *07.05.2025*  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le *07.05.2025*  
Montfermeil, le *07.05.2025*  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)